

## SÉANCE DU 02 MARS 2023

-----

### Ordre du jour :

- Communication au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations,
- Comptes de gestion 2022 : commune, eau et assainissement,
- Election du Président de séance,
- Comptes administratifs 2022 : commune, eau et assainissement,
- Affectation du résultat 2022 : commune, eau et assainissement,
- Création d'un budget lotissement,
- Demande de subvention au titre du « Fonds Vert »,
- Convention avec le Département dans le cadre du réseau de lecture publique,
- Jury d'assises 2024
- Questions diverses.

Le deux mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame COURRIOUX, Maire.

Étaient Présents : Madame COURRIOUX, Monsieur GIRAUDON, Madame SEGARD, Monsieur DECUPERE, Madame GARREC, Messieurs DESMONS-ALENCOURT, GAULLIER, Mesdames FERNANDES, LAVINA, Monsieur FAUCARD, Mesdames CARRE, DOISNE, Monsieur DARGENTON, Mesdames JOBEZ, MAILLET.

Secrétaire : Madame Valérie CARRE.

-----

Le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

### **COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS**

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du 13 novembre 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Décision n°8-2022 : Signature d'un contrat de location précaire avec SOLOGNE PARC DES ALICOURTS pour le logement situé 64 rue de Chaon du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023 et d'un loyer mensuel de 200.00 €.

Décision n°1-2023 : Signature d'un contrat de location précaire avec SOLOGNE PARC DES ALICOURTS pour le logement situé 62 rue de Chaon du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre 2023 et d'un loyer mensuel de 200.00 €.

Décision n°2-2023 : Signature d'un contrat de location précaire avec SOLOGNE PARC DES ALICOURTS pour le logement situé 64 rue de Chaon du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2023 et d'un loyer mensuel de 200.00 €.

.../...

## **COMPTES DE GESTION 2022 COMMUNE ET EAU/ASST**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2022 de la Commune et du service Eau et Assainissement présentés par le Service de Gestion Comptable de Romorantin-Lanthenay.

### **ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE,**

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article L 121-13 du Code des Communes dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

Le Conseil Municipal élit Monsieur GIRAUDON comme Président lors des débats concernant les comptes administratifs de la commune et du service Eau et Assainissement.

Madame COURRIOUX, Maire, se retire au moment du vote.

Monsieur GIRAUDON transmettra les délibérations des comptes administratifs.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE**

Monsieur GIRAUDON, Président, donne lecture des recettes et des dépenses figurant au compte administratif 2022 de la Commune.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent global de 391 225,95 € réparti comme suit :

- section de fonctionnement : + 312 987,88 €
- section d'investissement : + 78 238,07 €

Le Compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants : 14  
Votes pour : 14  
Votes contre : 0

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur GIRAUDON, Président, donne lecture des recettes et des dépenses figurant au compte administratif 2022 du service Eau et Assainissement.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent global de 141 175,00 € réparti comme suit :

- section de fonctionnement : + 55 493,52 €
- section d'investissement : + 85 681,48 €

Le Compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants : 14  
Votes pour : 14  
Votes contre : 0

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 COMMUNE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame COURRIOUX, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 de la Commune, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 312 987,88 €
- un excédent cumulé d'investissement de : 78 238,07 €
- un solde positif de restes à réaliser de : 12 528,00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 100 000,00 €  
002 - résultat de fonctionnement reporté : 212 987,88 €

Nombre de suffrages exprimés : 15

Votes pour : 15  
Votes contre : 0

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame COURRIOUX, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 du service Eau et Assainissement,

.../...

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 55 493,52 €
- un excédent cumulé d'investissement de : 85 681,48 €
- un solde négatif de restes à réaliser de : 72 021,00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 25 000,00 €
- 002 - résultat de fonctionnement reporté : 30 493,52 €

Nombre de suffrages exprimés : 15

Votes pour : 15

Votes contre : 0

### **CRÉATION D'UN BUDGET LOTISSEMENT**

Le sujet est reporté à une prochaine séance de conseil municipal après avoir rencontré le cabinet PERRONNET.

Monsieur GIRAUDON informe le conseil que les terrains près du cimetière ont été vendus par adjudication le 15 février dernier. L'acquéreur, un promoteur du Cher, envisage des maisons individuelles type écoquartier. Une demande de certificat d'urbanisme sera déposée avant la mise en œuvre du PLUi. Une rencontre est prévue en mairie.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « FONDS VERT »**

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la Préfecture du Loir-et-Cher une subvention au titre du fonds vert pour l'obtention d'une aide financière la plus élevée possible concernant la rénovation de son parc de luminaires d'éclairage public.

L'opération dans sa globalité s'élève à 169 195 € HT

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention.

### **CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE**

Le Conseil Municipal valide la convention de la Direction de la Lecture Publique du Loir-et-Cher relative à la création et au développement de la bibliothèque de Pierrefitte.

Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention.

### **ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE DU JURY D'ASSISES 2024**

Ont été tirées au sort, pour l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises 2024, les personnes suivantes :

- Monsieur Yvon HODEAU,
- Madame Micheline JACQUELIN née DUC
- Monsieur Christian RAYNAL.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire donne lecture de la demande d'emplacement pour un distributeur d'épicerie et de produits locaux de Madame Aurélie JOSSE. Elle précise que lorsqu'une épicerie ouvrira elle retirera cette catégorie de produits. La commission commerce, artisanat, agriculture, revitalisation du centre bourg étudiera son projet lors de sa réunion fin mars. L'endroit privilégié serait le passage de la Forge. L'installation serait prévue fin avril début mai.

- Madame le Maire fait part des remerciements - de Monsieur DESPRES pour le remboursement de ses frais d'essence pour son implication dans la gestion des chemins communaux.

- de Monsieur MOIREAU pour son colis de fin d'année.

.../...

- de Madame PUEL et Monsieur ANCILLON pour l'intervention dans la pose de la fibre à leurs habitations.

- de la famille de Monsieur Michel AMIOT pour la plaque « salle des fêtes Michel AMIOT » en son hommage.

- Une procédure a été engagée pour intégrer l'ancien pont, de l'entreprise LEFEVRE aujourd'hui sans propriétaire, dans le domaine communal. Vu sa dangerosité, son utilisation sera interdite et un constat d'huissier sera dressé.

- La Préfecture et l'ARS demande aux personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau la mise en œuvre d'un plan interne de crise pour permettre d'anticiper les mesures à prendre en cas de tensions quantitatives.

- Tour du Loir-et-Cher : une réunion de présentation a lieu le 10 mars prochain à Huisseau-sur-Cosson.

- Fleurissement : le passage du jury national est prévu le 28 juin.

Mme COURRIOUX Bernadette, Maire	
Mme Valérie CARRE, Conseillère Municipale Secrétaire de séance	